

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES AFFLUENTS
ÉCOLE LA PASSERELLE

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école la Passerelle, tenue au 129, rue Notre-Dame à Repentigny, le 25 octobre 2023, à 18 h 30.

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Sont présentes :

Membres parents

Mme Marie-Lynda Marcelin
Mme Magali Durand
Mme Marie-Claude Berthiaume
Mme Carolane Thérien

Membres du personnel

Mme Julie Brunette
Mme Chantal Lefebvre
Mme Julie Morissette

Directrice

Mme Isabelle Touchette

Secrétaire

Mme Rosalie Fortier

Est absente :

Membre du personnel

Mme Vicky Rochon

Le quorum étant respecté, la séance débute. Mme Fortier fait fonction de secrétaire.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CÉ #23-24-001 À 18 h 35, Mme Marcelin, présidente, déclare l'assemblée ouverte. L'ouverture de l'assemblée est proposée et appuyée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ #23-24-002 Mme Marcelin fait la lecture de l'ordre du jour. L'adoption est proposée par Mme Brunette et appuyée par Mme Berthiaume.

4. LECTURE, SUIVI, ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2023

CÉ #23-24-003 Il est proposé par Mme Brunette et appuyé par Mme Lefebvre, d'adopter le procès-verbal, tel que présenté.

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Marcelin souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

6. MOT DE LA DIRECTION

Mme Touchette présente les membres. Elle félicite l'équipe pour l'adaptation dont elle a fait preuve durant cette rentrée particulière. Le déménagement a nécessité un travail supplémentaire pour chacun, afin d'offrir aux élèves un environnement agréable et adapté à leurs besoins.

C'est sous le thème « À la Passerelle, ça déménage! » que nous avons accueilli les enfants. L'école était décorée de boîtes de carton, de rubans de couleurs et de pots de peinture.

Également, Mme Touchette informe que cette année encore, l'école la Passerelle prend part à L'Opération Sous Zéro. La mission de cet organisme est d'offrir un habit de neige aux enfants de familles qui vivent des difficultés financières.

7. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67) – POUR APPROBATION

CÉ #23-24-004

Mme Touchette présente le document. Au point 7, l'heure du début des rencontres est modifiée pour 18h30 plutôt que 19h.

Il est proposé par Mme Durand et appuyé par Mme Morissette d'approuver les règles de régie interne, telles que présentées.

8. MOT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT

Mme Lefebvre fait un retour sur l'accueil des élèves dans la nouvelle école. Un rallye a été organisé afin de leur faire découvrir l'endroit. Les corridors portaient différents noms : Route de la Persévérance, Boulevard des Champions, etc. Lorsque les élèves avaient complété le rallye, ils pouvaient se déguiser avec des accessoires loufoques et se faire prendre en photo dans le « photobooth ».

Le Cross Country 2023-2024 a eu lieu et les élèves ont donné leur 100%. Mathieu, l'enseignant d'éducation physique, était très fier d'eux.

Mme Morissette mentionne qu'une activité SCP (soutien au comportement positif) aura bientôt lieu. Les élèves ont déjà amassé beaucoup de « petits monstres » afin de se mériter une activité spéciale. Également, en lien avec le renforcement des comportements positifs, tout le monde est invité à porter du vert les mercredis.

9. PAROLE AU PUBLIC

Nil.

10. QUESTIONS ET COMMENTAIRES PROVENANT DE LA SALLE

Nil.

11. SUJET DE CONSULTATION

11.1. Calendrier des C.É.

Mme Touchette présente les dates qui sont proposées pour la tenue des rencontres :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 1. Mercredi 25 octobre 2023 | 4. Mercredi 27 mars 2024 |
| 2. Mercredi 13 décembre 2023 | 5. Mercredi 8 mai 2024 |
| 3. Mercredi 7 février 2024 | 6. Mercredi 12 juin 2024 |

11.2. Retour sur l'assemblée générale et la rencontre de parents

Mme Brunette mentionne que la formule individuelle des rencontres de parents est toujours gagnante.

Mme Thérien est du même avis. Le fait d'avoir une rencontre personnalisée permet de vraiment pouvoir prendre le temps de poser des questions et de recevoir toutes les informations nécessaires.

11.3. Fonds à destination spéciale

Mme Touchette présente les montants disponibles dans le fonds à destination spéciale et en explique l'utilisation possible. Elle avise les membres qu'elles devront approuver les activités qui leur seront proposées.

Fonds à destination spéciale (fonds 8) : 2860,44\$

FPES : 1100\$

11.4. Aide alimentaire (mesure 15012)

Mme Touchette présente le montant disponible : 2204\$. L'école utilise cette somme pour venir en aide aux familles qui peuvent vivre des difficultés (achat de cartes-cadeaux) et offrir des collations et diners aux élèves.

11.5. Aide aux parents (mesure 15024)

Un montant de 2613\$ est disponible pour la mesure dédiée à l'aide aux parents. Avec cette somme, l'école fait l'achat de livres pour renflouer notre bibliothèque-parents. Les parents peuvent faire la réservation de livres traitant de plusieurs sujets : psychologie, univers familial, habiletés sociales, etc. Cette mesure peut également être utilisée pour organiser des conférences.

12. SUJETS POUR APPROBATION

Nil.

13. SUJETS POUR ADOPTION

13.1. Budget de fonctionnement du C.É.

CÉ #23-24-005

Il est proposé par Mme Thérien et appuyé par Mme Berthiaume que le budget de 300,00\$ soit remis sous forme de bourses aux élèves. Le nombre de bourses qui seront remises reste à déterminer.

13.2. Projet éducatif 2023-2028

Mme Touchette présente le document du Projet éducatif 2023-2028.

CÉ #23-24-006

Il est proposé par Mme Thérien et appuyé par Mme Lefebvre d'adopter le Projet éducatif, tel que présenté.

14. SUJETS POUR INFORMATION

14.1. Suivi budgétaire 2023-2024

Mme Touchette fait état des surplus budgétaires pour l'année 2023-2024, soit un montant de 11 000\$.

14.2. Discussions/questions sur la formation obligatoire des membres du C. É.

Mme Touchette informe les membres que les capsules informatives et les fiches thématiques sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation. Elle remet également le cahier à l'attention des membres.

14.3. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mme Morissette explique en quoi consiste le plan de lutte. Une fois par année, celui-ci doit être réévalué afin de faire de chaque établissement un milieu sécuritaire. Elle explique les priorités à améliorer en lien avec le climat scolaire, basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure.

Parmi les différents moyens de diminuer les gestes de violence, il est prévu de faire un événement en début d'année où chaque élève et membre du personnel apposera sa signature sur une banderole. Cela fera office de contrat d'engagement pour contrer l'intimidation et celui-ci sera affiché dans l'école.

14.4. Éducation à la sexualité

Mme Touchette présente les contenus détaillés en éducation à la sexualité ainsi qu'un tableau synthèse des contenus. Ces documents sont accessibles à tous les parents sur le site Internet de l'école.

15. VARIA

Nil.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Marcelin annonce la levée de la séance à 20 h 35.

Mme Isabelle Touchette
Directrice

IT/rf

Mme Marie-Lynda Marcelin
Présidente